



LES TOPS DU SPORT 2010
DOSSIER DE CANDIDATURE



➔ **Le Top du sport
de la performance**



Les Tops du sport 2010

Top du sport de la performance

Le Conseil général de Loir-et-Cher, en partenariat avec le Comité départemental olympique et sportif et Plus FM, organise la première édition des Tops du sport en Loir-et-Cher.

Cette opération a pour objectif de mettre à l'honneur des clubs et des sportifs du département en valorisant des résultats ou des actions exemplaires ayant marqué l'année 2010. Elle a également pour finalité de rassembler le mouvement sportif autour d'un événement créé spécialement à son intention.

Attention : un résultat ou une action ne peuvent être présentés que dans une seule catégorie.

Qu'est-ce que le Top du sport de la performance ?

Les associations sportives ont notamment pour objectif de permettre à des sportifs d'atteindre un niveau de compétition le plus élevé possible et d'obtenir un classement lors d'une ou plusieurs compétitions. La compétition permet un dépassement de soi et offre la possibilité de se mesurer à d'autres.

Ce Top récompense une performance qui contribue à la renommée du département. Il vient valoriser et récompenser également les bons résultats, l'effort et la qualité des entraînements et des phases de préparation précédant les phases de compétition.

La performance se mesure à l'occasion de compétitions officielles organisées par chaque fédération délégataire d'une mission de service public (championnats de France, d'Europe et du Monde) et donne lieu à un titre obtenu lors des phases finales (1^{er}, 2^e, 3^e).

Comment le lauréat est-il désigné ?

Un jury sélectionnera le lauréat sur la base des informations fournies dans le présent dossier de candidature ou d'informations complémentaires qui seront éventuellement demandées au candidat.

Qui compose le jury ?

Le Conseil général de Loir-et-Cher, le Comité départemental olympique et sportif de Loir-et-Cher, des journalistes sportifs de Plus FM et de la Nouvelle République, un ancien sportif de haut niveau et une personnalité qualifiée.

Quels sont les critères de sélection ?

- le niveau du résultat obtenu (compétition de niveau national au minimum),
- l'implication et les efforts réalisés par le ou les sportifs,
- l'impact sur la notoriété du Département.

Retournez ce dossier de candidature que vous pouvez compléter par une feuille format 21 x 29,7 cm dactylographiée uniquement au recto et dûment datée et signée par le signataire du présent dossier de candidature **avant le 4 octobre 2010 à l'adresse suivante :**

Conseil général de Loir-et-Cher
Service sport et activités de nature
Hôtel du Département - Place de la République
41020 Blois Cedex

Le lauréat bénéficiera :

- de la communication mise en œuvre à l'occasion des Tops du sport (presse et radio, clip vidéo),
- d'un soutien du Conseil général de Loir-et-Cher pour une action contribuant à la reconnaissance du résultat primé (insertion publicitaire dans un magazine, un guide spécialisé ou sur le Web).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Alice Pouteau
Service sport et activités de nature
Conseil général de Loir-et-Cher
Tél. 02 54 58 42 53
Courriel : alice.pouteau@cg41.fr

Le candidat :

● Raison sociale : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

● Responsable :

Nom : _____ Prénom : _____

Courriel : _____

Tél : _____ Fax : _____



